



Direction du CCAS

DELIBERATION N° 2025.02.4

du Conseil d'Administration du 13 février 2025

Contrat de prestation de service entre le Centre Communal d'Action Sociale de Versailles et Madame Sylvia WEICHENBERGER DESPORTES, sophrologue, pour l'organisation de séances à destination du public fréquentant le Point Accueil Ecoute Jeunes

Date de la convocation : 30 janvier 2025

Nombre d'Administrateurs : 17

Secrétaire de séance : Corinne FORBICE

Le Vice-Président : M. François-Gilles CHATELUS

Sont présents :

Mme Pilar SALDIVIA, M. Alain BERNIER, Mme Agnès DE LONGUEAU, M. François DARCHIS, Mme Corinne FORBICE, M. Michel RENAUT, Mme Sylvie FOURNIER, Mme Isabelle KIRSCH, Mme Sylvie PIGANEAU, Mme Brigitte TABOURIER, M. François-Gilles CHATELUS, M. Jean-Marc PAVANI.

Absents excusés:

Mme Martine DESRUES, Mme Marie-Laure BOURGOUIN-LABRO, Mme Corinne BEBIN, Mme Stéphanie LESCAR, M. François DE MAZIERES.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 86-17 du 6 janvier 1986 adoptant la législation sanitaire et sociale aux transferts de compétence en matière d'aide sociale et de santé,

Monsieur le Vice-Président expose :

Le Point Accueil Ecoute Jeunes (PAEJ) du Centre Communal d'Action Sociale de Versailles est un lieu d'écoute, d'échange, de soutien psychologique et d'orientation pour les jeunes âgés de 10 à 25 ans et les parents d'enfant(s) âgés de 0 à 25 ans résidant ou scolarisés sur Versailles et ayant des préoccupations diverses : mal-être, souffrance, dévalorisation, échec, attitude conflictuelle, difficultés scolaires ou relationnelles, conduites de rupture, violentes ou dépendantes, gestion des émotions et du stress, décrochage social/scolaire...

Depuis plusieurs années, et plus particulièrement depuis la crise sanitaire liée au Covid, les professionnels de la santé, dont le PAEJ, constatent une dégradation de la santé mentale des jeunes, notamment les manifestations de stress et d'anxiété. La pression scolaire est également un sujet central à Versailles – pression parentale, pression que le jeune se met lui-même, inquiétudes fortes autour de Parcours Sup, etc.

Ainsi, en mars 2024, dans le prolongement des missions du PAEJ (accueil, soutien et orientation), le CCAS a souhaité, à titre expérimental, enrichir son offre en proposant à certains jeunes, sur orientation de l'une des deux psychologues, des séances de sophrologie.

Cette méthode de relaxation combine des exercices de respiration, de détente musculaire et de visualisation positive. Elle favorise une meilleure gestion du stress, des émotions et de la concentration. Ses bienfaits incluent une réduction de l'anxiété, une amélioration du sommeil et un renforcement de la confiance en soi.

Cette expérimentation s'étant avérée concluante, il convient de renouveler le contrat de prestations de service pour un an à compter du 1^{er} mars 2025, renouvelable par reconduction expresse pour la même période et dans la limite de 2 ans soit jusqu'au 28 février 2027.

Ce nouveau contrat de prestation de service, joint à la présente délibération, est soumis à votre approbation.

L'exposé de Monsieur le Vice-Président entendu,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

- 1) *Approuve le renouvellement, à compter du 1^{er} mars 2025, des séances de sophrologie à destination du public fréquentant le Point Accueil Ecoute Jeunes ;*
- 2) *Autorise Monsieur le Vice-Président à signer le contrat de prestation de service correspondant, conclu à partir du 1^{er} mars 2025, ainsi que tout autre document se rapportant à cette activité ;*
- 3) *Dit que la dépense est prévue au budget du CCAS.*

Monsieur le Vice-Président soumet ce projet de délibération au vote du Conseil d'Administration

Nombre de présents : 12

Nombre de pouvoirs : 0

Nombre de suffrages exprimés : 12 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité par 12 voix